

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI  
DELIBERATION N° 2024-13-05-01**

**Date de convocation : 07 mai 2024**

**Date d'affichage : 15 mai 2024**

**MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR CONSEIL MUNICIPAL – EXPRESSION POLITIQUE**

Nombre d'élus : 27

Présents : 23

Représentés : 4

Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 23**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Jérôme DUVERNOY, Frédéric RAVEAU, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME, André BLUZE

**Absents ayant donné pouvoir : 4**

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Dominique SERVAIS

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

**Quorum : 14**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 Engagement et proximité ;

VU la loi NOTRE du 7 août 2015 et notamment son article 82 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-8 et L.2121-27-1 ;

VU le procès-verbal du 15 mars 2020 portant élection des conseillers municipaux ;

VU le procès-verbal d'installation du Maire et des Adjointes en date du 27 mai 2020 ;

VU la délibération n°2020-06-07-013 du 6 juillet 2020 portant adoption du Règlement intérieur du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT la création d'un nouveau groupe politique, « Mieux Vivre à Noisy » ;

CONSIDERANT les évolutions mineures induites par des évolutions réglementaires ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1) APPROUVE ET ADOPTE** le Règlement Intérieur du Conseil municipal annexé en pièce jointe.

**2) PRECISE** que ce Règlement Intérieur est modifiable et actualisable par délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
A Noisy-le-Roi, le 13 mai 2024

Le Maire  
Marc TOURELLE

